

Politiques culturelles

et pratiques de médiation

par **Bernard Huchet***

Les projets d'action culturelle en direction des publics jeunes relèvent bien sûr de l'initiative des équipes. Mais ils dépendent aussi des politiques mises en place par les collectivités locales, avec des priorités plus ou moins clairement assumées.

Un plaidoyer pour développer la concertation et la mise en œuvre d'objectifs communs.

Depuis une cinquantaine d'années, les pratiques variées qu'on nomme à tour de rôle activités d'extension, animation, puis action culturelle, n'ont cessé de connaître une faveur croissante et paradoxale en bibliothèque, sans que soient clairement reconnues ou définies leur légitimité, leurs fonctions précises dans la politique d'établissement, ni les compétences professionnelles que devraient posséder, c'est-à-dire acquérir, les bibliothécaires pour leur donner une place opportune dans leurs tâches quotidiennes. Ignorée de la plupart des formations, mais objet d'enthousiasme et de polémiques, l'action culturelle cherche encore sa voie dans un paysage flou que rendent périlleux les restrictions budgétaires, le manque de personnel et d'espaces, entre mise en valeur des collections et promotion parfois désordonnée de la bibliothèque, repli sur les valeurs sûres du livre et partenariat phagocytaire, le tout malgré des conditions d'évaluation très approximatives.

* Bernard Huchet est chef du service de Documentation normande & Patrimoine à la bibliothèque de Caen, et codirecteur de l'ouvrage *L'Action culturelle en bibliothèque* (Cercle de la librairie, 2008)

On s'accorde à reconnaître que, dans les années soixante, l'essor de ces activités ne saurait être dissocié du succès des bibliothèques de jeunesse, en raison notamment de l'heure du conte, qui aurait développé dans notre profession l'importance et le goût de l'oralité. C'est possible, mais il n'est pas nécessaire d'en débattre : on y verra surtout le signe que l'action culturelle peut contribuer à présenter la bibliothèque, et pas seulement pour ses jeunes lecteurs, comme un organisme à vocation pédagogique différent des circuits officiels de la formation comme de l'information – ni succursale de l'université, ni caisse de résonance des médias – susceptible d'inviter et d'accompagner le public dans un accès dynamique persuasif au savoir. En cela, même à notre insu, elle nous fournit un outil capital d'affirmation identitaire, à condition de l'utiliser avec suffisamment de maîtrise.

Car, bien souvent, l'impression domine que la multiplication des animations dans les bibliothèques s'effectue sans autre critère que celui de la diversité, souhaitable sans doute, pour autant qu'elle ne conduit pas à l'éparpillement, ou encore des caprices de l'occasion qui donnent le beau rôle à des partenaires venus de l'extérieur, plus ou moins conscients d'imprimer ainsi leur marque aux rapports d'une institution documentaire et de son public. Il ne s'agit pas de critiquer ici l'intérêt, voire la qualité que peuvent apporter aux manifestations de l'établissement de telles participations, mais de s'interroger sur l'image qu'elles véhiculent de la bibliothèque, la manière dont elles font paraître ou déforment son identité, l'effet qu'elles peuvent ou non produire sur sa fréquentation : chaque événement de cette nature, qu'il soit inclus dans un cycle ou non – exposition,

On n'était pas de trop pour s'occuper des enseignants.



Une belle fête qui a bien failli être ratée, ill. B. Heitz, Circonflexe

Il faut que la fête du livre de Saint-Saturnin-les-Oies soit réussie, même si tout le monde n'est pas tout à fait d'accord.



Une belle fête qui a bien failli être ratée, ill. B. Heitz, Circonflexe

débat, conférence ou autre – dit quelque chose de la bibliothèque organisatrice, et c'est en préparant soigneusement le message ainsi produit que nous pourrons faire de l'action culturelle un instrument de reconnaissance et de légitimation.

Mais cet objectif de maîtrise est encore éloigné du fait des cloisonnements presque naturels qui séparent, au sein même de l'établissement, les différentes équipes chargées de l'action culturelle : dès que l'effectif atteint une certaine importance, il est bien rare que les manifestations du secteur jeunesse, par exemple, soient assez connues des responsables de la bibliothèque pour leur inspirer, dans la même période, une programmation en rapport. S'il existe aujourd'hui, dans un nombre croissant de bibliothèques, des cadres chargés de coordonner l'action culturelle, on observe aisément qu'en la matière le poids de l'initiative personnelle est encore assez déterminant pour limiter l'essentiel de ces fonctions à la gestion de calendriers et de budgets, sans véritable travail sur le fond, c'est-à-dire sur l'harmonisation des contenus revendiqués, à juste titre ou non, par les différents services de la maison. Pire encore, il faut neutraliser des résistances parfois sérieuses quand on s'engage dans la programmation « sur commande », c'est-à-dire qu'on impose à des agents le traitement d'une thématique autre que celle qu'ils auraient spontanément retenue. Ce dernier écueil est la contrepartie, facilement compréhensible, d'un certain investissement personnel des bibliothécaires dans la préparation de leurs animations – à vrai dire nécessaire à leur succès – qui les persuade qu'ils doivent, en retour, jouir d'une autonomie proportionnelle.

Vers des chartes d'action culturelle ?

L'affaire se complique davantage encore depuis que les tutelles, notamment celles des bibliothèques territoriales, définissent à leur niveau les contours d'une politique générale d'animation culturelle où l'on doit s'intégrer bon gré mal gré : trop souvent, la bibliothèque demeure un parent pauvre de ce dispositif où ses moyens d'intervention n'égalent guère ceux d'un musée, par exemple, ni son crédit comme producteur d'événements. Il est d'autant plus difficile de faire valoir et d'affirmer sur la durée, avec un suffisant consensus, de quoi se compose l'identité de la bibliothèque, cette instance qui devrait servir de fil directeur à la programmation : c'est pourtant bien ce principe qui se trouve mis en jeu dans l'action culturelle, et que jauge le public à chaque manifestation. Ce portrait critique de l'établissement le spécialise, qu'on le veuille ou non, tout au long de son existence, et nous devons, si paradoxal qu'en puisse paraître le souci dans une bibliothèque encyclopédique, anticiper ce phénomène et vérifier qu'il se développe à bon escient. Comme il s'agit enfin d'une aventure où sont impliqués tous les personnels ou presque, il importe qu'elle soit l'objet d'un travail de réflexion préalable, très largement collégial au sein des équipes, que doit également partager la tutelle avant de valider ses résultats.

C'est le sens qu'il faut donner à la rédaction, sans doute formelle mais utile dans son déroulement, des « chartes d'action culturelle » que l'on évoque dans certaines bibliothèques de lecture publique, et qui seront pour ces activités l'équivalent des chartes d'acquisitions dont jouissent déjà les politiques documentaires. Sont aujourd'hui consultables sous ce

nom les documents finalisés par la Bibliothèque publique d'information et la médiathèque de Béziers¹, sans porter préjudice à d'autres qui seraient en projet ou en cours : de laborieuses maturations, des formules qu'on devine ciselées par les débats et les compromis, pour aboutir à diverses pétitions de principe qu'on expose au public avant de les opposer aux tutelles, si l'occasion devait s'en présenter. Leur visée programmatique, dont la nécessité ne fait aucun doute, ne peut cependant masquer le caractère défensif de ces textes, ni leur quête essentielle de légitimité : c'est une façon d'avouer en creux, pour une corporation qui voit chanceler certitudes et repères traditionnels, toutes les ambiguïtés qu'elle n'a su résoudre, à mesure que s'affirmait le besoin de professionnaliser les entreprises de médiation.

La préparation d'une telle charte fournit au moins l'occasion d'une réflexion globale sur les critères de fond de cette activité, qu'on appuie logiquement sur les axes forts de la politique documentaire : quel public vise-t-elle et pour apporter quoi, dans le souci d'exercer mieux les missions fondamentales d'une bibliothèque (lesquelles ne sont pas, c'est une évidence que négligent parfois des programmations très ouvertes, celles d'un centre culturel ou d'une maison des jeunes) ? Dans quel environnement se déploie-t-elle, non loin de quels partenaires potentiels, en dépit de quelles concurrences ? De quels moyens dispose-t-elle, en termes de collections à faire valoir, de locaux, de personnel et de budget ? Formaliser tous ces points dans une rédaction collective est un exercice capital par les débats qu'il provoque, et dont l'arbitrage réclame une certaine patience : il serait prématuré d'amorcer

une définition des contenus préférentiels de la programmation tant que cette analyse préalable n'aura pas fait l'objet d'un premier accord au sein de l'établissement.

Alors commence la phase de construction : l'objectif en est de fixer, pour les futures saisons, des axes thématiques prioritaires qui seront, lors de la conception précise des manifestations, des points de repère pour les programmeurs. Il ne s'agit pas de proscrire l'initiative personnelle des agents, mais de lui donner un cadre assez précis pour qu'elle s'inscrive dans un schéma culturel cohérent, à la fois reconnu par la tutelle et perçu par le public. Bien entendu, ce travail ne s'effectue qu'en fonction des observations précédentes, pour correspondre à la situation de la bibliothèque ; il est révisable régulièrement, car la plupart des éléments du constat peuvent évoluer dans le temps. L'établissement se dote ainsi d'un instrument de pilotage qui lui sera nécessaire au moment d'établir, chaque année, sa grille de programmation de la prochaine saison, commune à toutes les sections, avec suffisamment d'avance pour permettre les croisements, les coordinations en interne, et des rapports sereins et productifs avec les partenaires extérieurs.

Ainsi posée, la charte culturelle doit être opératoire, mais elle ne suffit pas. Les bibliothécaires ont encore à prendre possession de leurs manifestations, à s'y comporter non seulement comme des régisseurs, mais aussi comme des acteurs, se donner les moyens et les compétences de prendre part à l'événement pour y faire entendre la parole de la bibliothèque : l'enjeu demeure essentiel dans la période incertaine qui est la nôtre.

C'est qu'au moyen de l'action culturelle une bibliothèque s'érige en productrice de contenus, s'individualise au point d'exercer de fait, au sein de l'espace public, une mission particulière dont les usagers seront friands : construire au fil du temps une vision critique du monde, la nourrir d'échanges originaux, prendre part elle-même au débat malgré l'impraticable devoir de neutralité du service public. Sous réserve d'une véritable appropriation des contenus de chaque manifestation par l'établissement – qui trop souvent s'efface derrière la prestation d'experts venus de l'extérieur – , d'autres

figures de nos métiers sont possibles pour balancer la concurrence documentaire issue de l'explosion numérique, et nous inscrire dans la société de l'information. Avec la volonté systématique de produire et de faire entendre un discours engagé qui soit effectivement celui de la bibliothèque, et dont la nature se forgera dans la concertation des équipes autour de projets coordonnés, d'autres perspectives se dessinent pour l'action culturelle, qui devient à la fois le signe et le moyen de cette existence nouvelle.

Bibliothèque de Caen, Juin 2009

1. Disponibles en téléchargement sur les sites respectifs de ces deux établissements, www.bpi.fr et www.mediathèque-beziers-agglo.org (réf. juin 2009).

© Photo Mona Ditisheim. 2008 Association PIP, www.pip-ne.ch

